
Financial statements of
États financiers de
Canadian Research Knowledge
Network
Réseau canadien de documentation
pour la recherche

March 31, 2025
31 mars 2025

Independent Auditor's Report	1-4	Rapport de l'auditeur indépendant
Statement of revenue and expenses	5	État des revenus et des dépenses
Statement of changes in net assets	6	État de l'évolution de l'actif net
Statement of financial position	7	État de la situation financière
Statement of cash flows	8	État des flux de trésorerie
Notes to the financial statements	9-18	Notes complémentaires

Independent Auditor's Report

To the Members of
Canadian Research Knowledge Network

Opinion

We have audited the financial statements of the Canadian Research Knowledge Network ("CRKN"), which comprise the statement of financial position as at March 31, 2025, and the statements of revenue and expenses, changes in net assets and cash flows for the year then ended, and notes to the financial statements, including a summary of significant accounting policies (collectively referred to as the "financial statements").

In our opinion, the accompanying financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of CRKN as at March 31, 2025, and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations.

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards ("Canadian GAAS"). Our responsibilities under those standards are further described in the *Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements* section of our report. We are independent of CRKN in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Réseau canadien de documentation pour la recherche

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Réseau canadien de documentation pour la recherche (le « RCDR »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025 et les états des revenus et des dépenses, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RCDR au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du RCDR conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing CRKN's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate CRKN or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing CRKN's financial reporting process.

Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian GAAS will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du RCDR à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le RCDR ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du RCDR.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

As part of an audit in accordance with Canadian GAAS, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of CRKN's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on CRKN's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause CRKN to cease to continue as a going concern.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du RCDR.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du RCDR à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le RCDR à cesser son exploitation.

- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

Deloitte LLP

Chartered Professional Accountants
Licensed Public Accountants
June 25, 2025

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 25 juin 2025

	Notes	2025 \$	2024 \$	
Assets				Actif
Current assets				À court terme
Cash		18,265,048	61,578,841	Trésorerie
Government remittances receivable		1,226,702	43,625	Sommes à recevoir de l'État
License and operation fees receivable		24,459,112	20,253,395	Frais de licences et de fonctionnement à recevoir
Prepaid licenses		117,615,612	111,594,741	Licences payées d'avance
Other prepaid expenses		236,603	195,834	Autres frais payés d'avance
		161,803,077	193,666,436	
Capital assets	4	195,434	220,740	Immobilisations corporelles
		161,998,511	193,887,176	
Liabilities				Passif
Current liabilities				À court terme
Accounts payable and accrued liabilities		37,028,917	69,642,281	Créditeurs et charges à payer
Government remittance payable		745,059	6,036,513	Sommes à remettre à l'État
Deferred revenue for license fees	5	118,044,355	112,163,656	Revenus reportés relatifs aux frais de licences
Other deferred revenue	6	1,222,526	1,186,771	Autres revenus reportés
		157,040,857	189,029,221	
Commitments	10			Engagements
Net assets				Actif net
Invested in capital assets		195,434	220,740	Investi en immobilisations corporelles
Internally restricted	9	2,047,000	1,873,000	Affecté d'origine interne
Unrestricted		2,715,220	2,764,215	Non affecté
		4,957,654	4,857,955	
		161,998,511	193,887,176	

The accompanying notes are an integral part of the summary financial statements.

On behalf of the Board of Directors

 _____, Director

 _____, Director

	Notes	Budget (Unaudited) 2025 \$	2025 \$	2024 \$	
Revenue					Revenus
License fees	5	137,743,147	157,860,951	146,594,955	Frais de licences
HCAP fees		1,613,095	1,585,388	1,538,597	Frais de PACP
Membership fees		1,620,237	1,620,237	1,528,930	Cotisations
Interest	7	510,000	1,201,656	961,159	Intérêts
Digitization		57,450	32,868	48,169	Numérisation
Other		644,342	615,533	541,381	Autres
		142,188,271	162,916,633	151,213,191	
Expenses					Dépenses
License fees	5	137,743,147	157,860,951	146,594,955	Frais de licences
Salaries and benefits		3,491,197	3,556,597	2,983,491	Salaires et avantages sociaux
Professional fees		397,081	356,319	309,631	Honoraires
Insurance		8,902	9,169	6,605	Assurances
Administration		636,921	558,422	511,097	Administration
Telecommunications		19,692	16,840	21,031	Télécommunications
Meetings and conferences		231,711	227,785	184,439	Réunions et conférences
Meals, travel and accommodations		240,739	158,510	167,466	Repas, déplacements et hébergement
Amortization of capital assets		90,137	112,767	125,030	Amortissement des immobilisations corporelles
		142,859,527	162,857,360	150,903,745	
Excess (deficiency) of revenue over expenses		(671,256)	59,273	309,446	Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses

The accompanying notes are an integral part of the summary financial statements.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	2025			2024		
	Invested in capital assets	Internally restricted	Unrestricted	Total	Total	
	Investi en immobi- lisations corporelles	Affecté d'origine interne	Non affecté	Total	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	
Balance, beginning of year	220,740	1,873,000	2,764,215	4,857,955	4,548,509	Solde au début
Excess of revenue over expenses	—	—	59,273	59,273	309,446	Excédent des revenus sur les dépenses
Purchase of capital assets	87,461	—	(87,461)	—	—	Acquisition d'immobilisations corporelles
Amortization of capital assets	(112,767)	—	112,767	—	—	Amortissement des immobilisations corporelles
Interfund transfer – net asset policy (Note 9)	—	174,000	(174,000)	—	—	Transfert interfond - politique sur l'actif net (note 9)
Balance, end of year	195,434	2,047,000	2,674,794	4,917,228	4,857,955	Solde à la fin

The accompanying notes
are an integral part
of the financial statements.

Les notes complémentaires
font partie intégrante
des états financiers.

	2025 \$	2024 \$	
Operating activities			Activités de fonctionnement
Excess of revenue over expenses	59,273	309,444	Excédent des revenus par rapport aux dépenses
Amortization of capital assets	112,767	125,030	Amortissement des immobilisations corporelles
	172,040	434,474	
Changes in non-cash operating working capital items			Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement
License and operation fees receivable	(4,205,717)	(17,026,021)	Frais de licences et de fonctionnement à recevoir
Government remittances receivable	(1,142,651)	6,099	Sommes à recevoir de l'État
Prepaid licenses	(6,020,871)	(5,565,504)	Licences payées d'avance
Other prepaid expenses	(40,769)	(46,486)	Autres frais payés d'avance
Accounts payable and accrued liabilities	(32,613,364)	54,372,496	Créditeurs et charges à payer
Government remittances payable	(5,291,454)	5,825,968	Sommes à remettre à l'État
Deferred revenue	5,880,699	5,577,260	Revenus reportés
Other deferred revenue	35,755	35,462	Autres revenus reportés
	(43,398,372)	43,613,748	
Investing activities			Activités d'investissement
Purchase of capital assets	(87,461)	(100,815)	Acquisition d'immobilisations corporelles
Net change in cash	(43,313,793)	43,512,935	Variation nette de la trésorerie
Cash, beginning of year	61,578,841	18,065,906	Trésorerie, au début
Cash, end of year	18,265,048	61,578,841	Trésorerie, à la fin

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Nature of activities

The Canadian Research Knowledge Network (CRKN) was incorporated on April 1, 2004, under the *Canada Corporations Act*, and continued on November 8, 2013, under the *Canada Not-for-Profit Corporations Act*.

CRKN is a not-for-profit organization and as such is exempt from income taxes.

CRKN's mission: Together, we empower Canada by creating pathways to trusted knowledge.

For CRKN member organizations and the diverse communities they serve, the organization empowers researchers, educators, and society with greater access to the world's research and Canada's preserved documentary heritage, now and for future generations. CRKN delivers value to academic libraries, heritage organizations, and knowledge seekers within Canada in the following ways:

- Represent membership in large-scale licensing and content acquisition activities;
- Collaborate to expand and enrich the digital knowledge ecosystem in Canada and the world;
- Advocate for fair and sustainable access to public research and content;
- Support the digital infrastructure required to preserve and access critical Canadian content; and

Mobilize membership to transform scholarly communications in Canada.

2. Accounting policies

The financial statements have been prepared in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations, and reflect the following significant accounting policies:

1. Description des activités

Le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR) a été constitué le 1^{er} avril 2004 en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et a continué ses activités en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* depuis le 8 novembre 2013.

Le RCDR est un organisme sans but lucratif et est, par conséquent, exonéré d'impôt.

La mission du RCDR est : Ensemble, nous renforçons l'autonomie du Canada en créant des voies d'accès à un savoir fiable.

Pour nos organisations membres et les diverses collectivités qu'elles desservent, le RCDR offre aux chercheurs, aux éducateurs et à la société un meilleur accès aux recherches mondiales et au patrimoine documentaire préservé du Canada, aujourd'hui et pour les générations futures. Nous procurons une valeur aux bibliothèques universitaires, aux organisations patrimoniales et aux personnes en quête de savoir au Canada, et ce, de diverses manières :

- En représentant nos membres dans des activités d'octroi de licences et d'acquisition de contenus à grande échelle;
- En collaborant pour élargir et enrichir l'écosystème numérique du savoir au Canada et dans le monde;
- En plaidant pour un accès équitable et durable aux recherches et aux contenus publics;
- En soutenant l'infrastructure numérique nécessaire pour préserver les contenus canadiens essentiels et pour y accéder; et

En mobilisant nos membres afin de transformer les communications savantes au Canada.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

2. Accounting policies (continued)

Adoption of Accounting Guideline 20 ("AcG-20"), Customer's Accounting for Cloud Computing Arrangements

Effective March 31, 2025, CRKN has adopted AcG-20. The guideline provides guidance on determining whether a software element is a software intangible asset or a software service, and how to account for expenditures in a cloud computing arrangement.

In accordance with AcG-20, an entity has an option to apply the simplification approach to account for expenditures in a cloud computing arrangement within the scope of the guideline. In applying the simplification approach, the expenditures in the arrangement shall be treated as the supply of services and the entity shall recognize the expenditures related to the elements in the cloud computing arrangement as an expense as incurred. The simplification approach is an accounting policy that shall be applied consistently to expenditures in all cloud computing arrangements.

An entity that does not apply the simplification approach is required to determine if a software element within the scope of AcG-20 is a software intangible asset or a software service:

- a) If the software element is an intangible asset, an entity will apply Section 3064, Goodwill and Intangible Assets, to account for the implementation expenditures.
- b) If the software element is a service, the guideline provides a policy choice to either capitalize qualifying implementation expenditures or expense implementation expenditures.

CRKN has elected to apply the simplification approach and treat all expenditures on cloud computing arrangements as an expense as incurred.

The adoption of AcG-20 did not have an impact on CRKN's financial statements.

2. Méthodes comptables (suite)

Adoption de la Note d'orientation concernant la comptabilité 20 (NOC-20), « Traitement comptable des accords d'infonuagique par les clients »

Au 31 mars 2025, le RCDR a adopté la NOC-20. La nouvelle note d'orientation fournit des directives sur la manière de déterminer si la composante logicielle constitue un actif incorporel logiciel ou un logiciel-service, et sur la manière dont les entités devraient comptabiliser les dépenses engagées dans le cadre d'un accord d'infonuagique.

Conformément à la NOC-20, une entité peut adopter la mesure de simplification prévue à l'égard des dépenses engagées dans le cadre d'un accord d'infonuagique qui entrent dans le champ d'application de la note d'orientation. En appliquant cette mesure, les dépenses liées à l'accord doivent être traitées comme se rattachant à la fourniture de services et l'entité doit comptabiliser en charges, lorsqu'elles sont engagées, les dépenses liées à un accord d'infonuagique. La mesure de simplification constitue une méthode comptable qui doit être appliquée de façon uniforme aux dépenses liées à tout accord d'infonuagique.

Une entité qui choisit de ne pas appliquer la mesure de simplification doit déterminer si une composante logicielle constitue un actif incorporel logiciel ou un logiciel-service, conformément à la NOC-20 :

- a) Si la composante logicielle est un actif incorporel, l'entité doit comptabiliser les dépenses liées aux activités d'implantation en appliquant le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels ».
- b) Si la composante logicielle est un logiciel-service, l'entité doit appliquer la méthode comptable choisie, à savoir inscrire à titre d'actif les dépenses admissibles liées aux activités d'implantation ou comptabiliser en charges les dépenses liées aux activités d'implantation.

Le RCDR a choisi d'appliquer la mesure de simplification et de comptabiliser en charges toutes les dépenses engagées liées aux composantes d'un accord d'infonuagique.

L'adoption de la NOC-20 n'a eu aucune incidence sur les états financiers du RCDR.

2. Accounting policies (continued)

Financial instruments

Initial measurement

Financial assets and financial liabilities originated or exchanged in arm's length transactions are initially recognized at fair value when CRKN becomes a party to the contractual provisions of the financial instrument. Financial assets and financial liabilities originated or exchanged in related party transactions, except for those that involve parties whose sole relationship with CRKN is in the capacity of management, are initially recognized at cost.

The cost of a financial instrument in a related party transaction depends on whether the instrument has repayment terms. The cost of financial instruments with repayment terms is determined using its undiscounted cash flows, excluding interest and dividend payments, less any impairment losses previously recognized by the transferor. The cost of financial instruments without repayment terms is determined using the consideration transferred or received by CRKN in the transaction.

Subsequent measurement

All financial instruments are subsequently measured at amortized cost except for the following:

- a) Investments in unlisted shares, which are measured at cost less any reduction for impairment
- b) Investments in listed shares and derivative financial instruments that are not designated in a qualifying hedging relationship, which are measured at fair value at the balance sheet date. The fair value of listed shares is based on the latest closing price, and the fair value quote received from the bank counterparty is used as a proxy for the fair value of derivative financial instruments.

Interest earned on short-term investments and bonds, dividends received on unlisted shares, unrealized gains and losses on listed shares, and realized gains and losses on sales of short-term investments and bonds are included in Interest in the statement of revenue and expenses.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où RCDR devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec RCDR qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par RCDR dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des instruments suivants :

- a) Les placements en actions non cotées, lesquels sont évalués au coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation, le cas échéant
- b) Les placements en actions cotées ainsi que les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture admissible, lesquels sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des actions cotées est établie à partir du dernier cours de clôture et le cours de la juste valeur reçu de la contrepartie bancaire tient lieu de juste valeur pour des instruments financiers dérivés.

Les intérêts gagnés sur les placements à court terme et les obligations, les dividendes reçus sur les actions non cotées, les gains et pertes non réalisés sur les actions cotées ainsi que les gains et pertes réalisés à la vente de placements à court terme et d'obligations sont inclus dans la rubrique Intérêts de l'état des revenus et des dépenses.

2. Accounting policies (continued)

Transaction costs

Transaction costs related to financial instruments subsequently measured at fair value are expensed as incurred. Transaction costs related to other financial instruments are added to the carrying value of the asset or netted against the carrying value of the liability and are then recognized over the expected life of the instrument using the effective interest method. Any premium or discount related to an instrument measured at amortized cost is amortized over the expected life of the item using the effective interest method and recognized in net earnings as interest income or expense.

Impairment

With respect to financial assets measured at cost or amortized cost, CRKN recognizes an impairment loss, if any, in net earnings when there are indicators of impairment and it determines that a significant adverse change has occurred during the period in the expected timing or amount of future cash flows. When the extent of impairment of a previously written-down asset decreases and the decrease can be related to an event occurring after the impairment was recognized, the previously recognized impairment loss is reversed to net earnings in the period the reversal occurs

Embedded foreign currency derivative

CRKN will account for embedded foreign currency derivative in a host contract that is not a financial instrument as a single instrument, provided it is not leveraged, does not contain an option feature, and requires payments denominated in a currency that is commonly used in contracts to purchase items in the economic environment in which the transaction takes place.

2. Méthodes comptables (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout escompte ou toute prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, RCDR comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Dérivé en monnaie étrangère incorporé

Le RCDR traitera un dérivé en monnaie étrangère incorporé dans un contrat hôte qui n'est pas un instrument financier comme un instrument unique, à la condition qu'il ne soit pas soumis à un effet de levier, qu'il ne comporte pas d'option et qu'il prévoit des paiements libellés dans une monnaie couramment utilisée dans les contrats d'achat d'éléments non financiers dans l'environnement économique où intervient la transaction.

2. Accounting policies (continued)

Revenue recognition

CRKN follows the deferral method of accounting for revenue. Unrestricted revenue (all revenue but operation and license fees) is recognized as revenue when received or receivable if the amount to be received can be reasonably estimated and collection is reasonably assured. Operation and license fees that pertain to subsequent years are deferred and recognized as revenue in the period to which they relate and perpetual rights are recognized immediately when access is provided.

Contributed services

A member offers the organization office space at no charge as an in-kind contribution. The rental cost, calculated based on fair market value, is presented as Administration expense, and an equivalent contribution is presented as Other revenue for the year.

Capital assets

Capital assets are recorded at cost, and are being amortized on a straight-line basis over the following terms:

Office equipment	5 years
Computer equipment	3 years
Servers	3 years
Digitization equipment	5 years
Website	3 years
Computer software	3 years
Leasehold improvements	5 years

Impairment of long-lived assets

Long-lived assets are tested for recoverability whenever events or changes in circumstances indicate that their carrying amount may not be recoverable. An impairment loss is recognized when the asset no longer has long-term service potential. The amount of the impairment loss is determined as the excess of the carrying value of the asset over its residual value.

2. Méthodes comptables (suite)

Constatation des produits

Le RCDR applique la méthode du report pour les revenus. Les produits non affectés (tous les revenus à l'exception des frais de fonctionnement et de licences) sont constatés comme revenus au moment où ils sont reçus ou lorsqu'ils sont recevables si le montant recevable peut raisonnablement être estimé et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les frais de fonctionnement et de licences relatifs aux exercices ultérieurs sont reportés et comptabilisés comme revenus dans la période à laquelle ils se rapportent et les droits perpétuels sont reconnus immédiatement lorsque l'accès est accordé.

Apports reçus sous forme de services

Un membre offre à RCDR une location de bureaux gratuite en tant que contribution en nature. La charge de loyer, calculée selon la juste valeur sur le marché, est présentée dans les dépenses d'administration et un apport équivalent est présenté dans les autres revenus de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction des durées suivantes :

Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Serveurs	3 ans
Équipement de numérisation	5 ans
Site web	3 ans
Logiciel	3 ans
Améliorations locatives	5 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque l'actif n'a plus de potentiel de service à long terme. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur résiduelle.

2. Accounting policies (continued)

Use of estimates

The preparation of financial statements in conformity with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities and disclosures of contingent assets and liabilities at the date of the financial statements and the reported amounts of revenue and expenses during the reporting period. The estimated useful life of capital assets and the amount of certain accrued liabilities are the most significant items where estimates are used. Actual results could differ from these estimates.

3. Capital management

The CRKN's objectives in managing capital (net assets) are:

- a) to ensure that sufficient financial resources are in place to deliver on the priorities set by the Board of Directors;
- b) to maintain a minimum reserve for an operational contingency;
- c) to invest funds in financial instruments which present a conservative or low risk, in accordance with its investment policy statement; and
- d) to determine, on a regular basis, the appropriate level of dues to be charged to members.

CRKN manages its capital to ensure that there are adequate capital resources to provide services to members. CRKN does not have any short-term or long-term debt.

CRKN monitors its capital by reviewing various financial metrics, including cash flows and variances to forecasts and budgets.

2. Méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. La durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles et les montants de certaines charges à payer sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations ont été utilisées. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Gestion du capital

Les objectifs du RCDR en ce qui a trait à la gestion de son capital (actif net) sont :

- a) de s'assurer d'avoir les ressources financières suffisantes pour respecter les priorités déterminées par le Conseil d'administration;
- b) de maintenir une réserve pour une éventualité opérationnelle;
- c) d'investir ses fonds dans des instruments financiers à risque faible ou conservateur, en accord avec sa politique de placement;
- d) de déterminer, sur une base régulière, les cotisations appropriées à imposer aux membres.

Le RCDR gère son capital de façon à s'assurer que les ressources financières sont adéquates afin d'offrir les services aux membres. Le RCDR n'a pas de dette à court terme ni de dette à long terme.

Le RCDR contrôle son capital en révisant différentes mesures financières, incluant les flux de trésorerie et les écarts par rapport aux prévisions et aux budgets.

3. Capital management (continued)

CRKN follows a budget monitoring and modification policy to routinely and systematically evaluate financial results to budget and, as required, inform the Finance and Audit Committee and the Board of deviations.

CRKN also employs a net asset policy to govern management of net assets and to ensure responsible stewardship of organizational equity on behalf of members. In particular, the policy specifies a minimum and maximum limit to unrestricted net assets, and formally restricts net assets equivalent to 40% of its operation budget each year. For the year ended March 31, 2025, CRKN has again restricted its net assets in accordance with the policy, based on the approved FY2024-25 budget.

Capital management objectives, policies and procedures are unchanged since the preceding year, and CRKN has complied with all capital requirements.

4. Capital assets

3. Gestion du capital (suite)

Le RCDR a adopté une politique de gestion et de modification du budget afin de systématiquement évaluer les résultats financiers contre le budget et, si nécessaire, avertir le Comité des finances et d'audit et le Conseil d'administration des déviations.

Le RCDR utilise également une politique de gestion de son actif net afin d'assurer aux membres une gestion responsable des capitaux organisationnels détenus en leur nom. En particulier, la politique précise une limite minimale et maximale pour l'actif net non affecté, tandis que l'actif net affecté ne peut dépasser l'équivalent de 40 % du budget pour les opérations annuelles. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, conformément à cette politique, le RCDR a encore affecté formellement son actif net en accord avec cette politique basée sur le budget approuvé de l'exercice 2024-25.

Les objectifs, politiques et procédures ayant trait à la gestion du capital sont demeurés inchangés par rapport à l'exercice précédent. Le RCDR a respecté toutes les exigences concernant son capital.

4. Immobilisations corporelles

	2025			2024	
	Cost	Accumulated amortization	Net book value	Net book value	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette	
	\$	\$	\$	\$	
Office equipment	211,752	196,304	15,448	23,636	Matériel de bureau
Computer equipment	92,048	46,159	45,889	48,137	Matériel informatique
Servers	711,135	581,263	129,872	84,782	Serveurs
Digitization equipment	—	—	—	51,453	Équipement de numérisation
Website	—	—	—	5,148	Site web
Leasehold improvements	51,936	47,710	4,226	7,584	Améliorations locatives
	1,066,871	871,436	195,435	220,740	

5. Deferred revenue for license fees

Deferred revenue relates to amounts received or receivable from members for license fees for future fiscal years. License fees include \$7,651,821 of perpetual license revenue, which is composed of a one-time adjustment \$3,012,091 from prior year and \$4,639,730 for the current year.

5. Revenus reportés relatifs aux frais de licences

Les revenus reportés se rapportent aux montants reçus ou à recevoir en provenance des membres pour les frais de licences des exercices ultérieurs. Les frais de licences incluent 7 651 821 \$ de revenue de licences perpétuelles, qui comprennent un ajustement unique de 3 012 091 \$ de l'année précédente et de 4 639 730 \$ pour l'année en cours.

	2025			2024	
	License fees Frais de licences	Other Autres	Total	Total	
	\$	\$	\$	\$	
Balance, beginning of year	111,594,741	568,915	112,163,656	106,586,397	Solde au début
One time adjustment	3,012,091	—	3,012,091	—	Ajustement non récurrent
Contributions received during the year	155,612,188	477,640	156,089,828	152,172,214	
Contributions recognized as revenue	(152,603,407)	(617,814)	(153,221,221)	(146,594,955)	Apports constatés comme revenus
Balance, end of year	117,615,613	428,741	118,044,354	112,163,656	Solde à la fin

6. Deferred revenue for heritage programs

Other deferred revenue relates to amounts received or receivable from members to support heritage programs and from clients for hosting fees for future fiscal years.

6. Revenus reportés pour le programme pour le patrimoine

Les autres revenus reportés correspondent aux montants reçus ou à recevoir des membres pour les frais de cotisations et d'hébergement d'exercices ultérieurs.

	2025			2024	
	HCAP fee amounts Frais de PACP	Hosting Hébergement	Total	Total	
	\$	\$	\$	\$	
Balance, beginning of year	1,182,114	4,657	1,186,771	1,151,309	Solde au début
Contributions received	1,613,096	18,282	1,631,378	1,583,862	Contributions reçues
Contributions recognized as revenue	(1,585,388)	(10,235)	(1,595,623)	(1,548,400)	Apports constatés comme revenus
Balance, end of year	1,209,822	12,704	1,222,526	1,186,771	Solde à la fin

7. Financial instruments

Credit risk

The risk relates to the potential that one party to a financial instrument will fail to discharge an obligation and cause the other party to incur a financial loss.

7. Instruments financiers

Risque de crédit

C'est le risque qu'une des parties à un instrument financier manque à ses obligations et fasse subir une perte financière à l'autre partie.

7. Financial instruments (continued)

As at March 31, 2025, the amount of impaired receivables amounted to \$4,580 (nil in 2024). The impairment results from an exceptional circumstance at one member institution and management is confident that it does not reflect a material change in the financial risks of CRKN's operating environment.

Foreign currency risk

Foreign currency exposure arises from CRKN's purchases of licenses in U.S. dollars, Euro, Mexican pesos, and British pounds. CRKN uses forward contracts to mitigate its risks.

Fair value

Fair values of assets and liabilities approximate amounts at which these instruments could be exchanged in a transaction between knowledgeable and willing parties.

Interest rate risk

Interest rate risk refers to adverse consequences of interest rate changes on CRKN cash flows, financial position, and investment income. CRKN's exposure to interest rate risk is limited to its interest revenue. The potential impact of adverse changes in rates is not considered significant. As at March 31, 2025, the prime interest rate was 4.95% (7.2% in 2024).

Derivative financial instruments

CRKN uses foreign exchange forward contracts to manage the currency risk inherent in future expenditures for licenses. During the year, CRKN concluded foreign exchange forward contracts to hedge the U.S. dollar and British pound foreign exchange exposure related to the licenses to be purchased. These derivative instruments were not entered into for speculative purposes but rather for administrative convenience and operational efficiency in managing the effects of changes in foreign exchange rates on CRKN activities.

7. Instruments financiers (suite)

Au 31 mars 2025, le montant des créances douteuses s'élevait à 4 580 \$ (aucun en 2024). La créance résulte d'une circonstance exceptionnelle dans une institution membre et la direction est convaincue que cela ne reflète pas un changement matériel dans les risques financiers de l'environnement opérationnel de CRKN.

Risque de change

Le risque de change découle de l'achat de licences en dollars américains, en euro, en peso mexicain, et en livres sterling. Le RCDR utilise des contrats de change à terme afin d'atténuer son risque.

Juste valeur

La juste valeur des éléments d'actif et de passif correspond approximativement au montant auquel ces instruments pourraient être échangés dans une opération conclue par des parties renseignées et agissant de leur plein gré.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se rapporte aux conséquences négatives des fluctuations du taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, la situation financière et le revenu de placement du RCDR. Les revenus d'intérêts du RCDR sont exposés aux fluctuations du taux d'intérêt. L'incidence potentielle des fluctuations défavorables des taux n'est pas considérée comme significative. Au 31 mars 2025, le taux d'intérêt préférentiel était de 4,95 % (7,2 % en 2024).

Instruments financiers dérivés

Le RCDR utilise des contrats de change à terme afin de gérer le risque de change inhérent aux achats futurs de licences. Au cours de l'exercice, le RCDR s'est engagé en vertu de contrats de change à terme afin de couvrir son exposition au dollar américain et à la livre sterling relativement à des licences à acquérir. Ces instruments dérivés n'ont pas été utilisés à des fins spéculatives mais plutôt dans le but d'atténuer les effets potentiels des variations dans les taux de change sur les activités du RCDR.

7. Financial instruments (continued)

As at March 31, 2025, CRKN had \$22,857,949 in U.S. dollar-denominated payables (\$50,474,049 in 2024) for twenty-four license agreements, backed exactly by a series of U.S. dollar forward contracts, cash and receivables, and expressed on the statement of financial position at an average exchange rate of 1.436 (1.3573 in 2024) for a total of CAN \$32,833,413 (CAN \$68,537,561 in 2024). As CRKN's U.S. dollar-denominated payables are exactly offset by these forward contracts, cash and receivables, there is no unrealized gain or loss on a net basis, no impact on net assets and no effect on net income.

8. Pension assistance program

CRKN's employees contribute to the defined contribution plan of Universities Canada Pension Plan. The employer's contributions for the year were \$257,550 (\$221,599 in 2024).

9. Internally restricted net assets

For the year ended March 31, 2025, the Board of Directors approved the transfer of \$94,000 (\$17,000 in 2024) from unrestricted net assets to internally restricted to comply with the net assets policy and ensure sufficient funds for operating contingencies.

In 2025, the Board of Directors approved a transfer of \$80,000 (\$80,000 in 2024) from unrestricted net assets to internally restricted to comply with the net assets policy and ensure sufficient funds for future replacement costs of digitization equipment.

7. Instruments financiers (suite)

Au 31 mars 2025, le RCDR avait 22 857 949 \$ à payer en dollars américains (50 474 049 \$ en 2024) pour trente-deux contrats de licence soutenus du même montant par des contrats de change à terme en dollars américains, trésorerie et comptes à recevoir, et présentés à l'état de la situation financière à un taux de change moyen de 1,436 (1,3573 en 2024) pour un total de 32 833 413 \$ (68 537 561 \$ en 2024) en dollars canadiens. Comme les comptes à payer en dollars américains, trésorerie et comptes à recevoir, sont totalement compensés par les contrats de change à terme correspondants, il n'y a pas de gain ou de perte non réalisé sur une base nette, ni aucun impact sur l'actif net ou sur l'excédent des revenus sur les dépenses.

8. Programme d'aide aux retraités

Les employé(e)s du RCDR participent au Régime de retraite à cotisations déterminées d'Universités Canada. Les cotisations de l'employeur pour l'exercice étaient de 257 550 \$ (221 599 \$ en 2024).

9. Actif net affecté d'origine interne

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, le Conseil d'administration a approuvé un transfert de 94 000 \$ (17 000 \$ en 2024) de l'actif net affecté d'origine interne à l'actif net non affecté pour respecter les exigences de la politique sur l'actif net et assurer d'avoir suffisamment de fonds pour subvenir aux éventualités.

En 2025, le Conseil d'administration a aussi approuvé un transfert de 80 000 \$ (80 000 \$ en 2024) de l'actif net non affecté à l'actif net affecté d'origine interne afin de créer une réserve pour le remplacement future d'équipement de numérisation.

10. Commitments

CRKN has commitments for the rental of office equipment through to June 2025 in the amount of \$4,451.

During the year, CRKN received an estimated \$144,000 (\$144,000 in 2024) in consideration from a member in the form of free office rent. These offsetting amounts are shown on the statement of revenue and expenses as other revenue and as administration expenses, respectively.

CRKN also has commitments for the purchase of licenses:

	USD
2026	\$107,206,942
2027	\$84,204,852
2028	\$13,509,568
2029	\$5,577,485
2030	\$4,262,304

CRKN has the following commitment for the purchase of foreign currency through the use of forward contracts as at March 31, 2025:

USD 1.436
Euro 1.553
GBP 1.884

10. Engagements

Le RCDR s'est engagé à louer du matériel de bureau jusqu'en juin 2025. Les versements minimaux exigibles pour la durée des baux s'élevaient à 4 451 \$.

Durant l'année, le RCDR a reçu un montant estimé à 144 000 \$ (144 000 \$ en 2024) à titre gratuit de membre pour la location de bureaux. Ces montants sont présentés à l'état des revenus et des dépenses comme autres revenus et administration, respectivement.

Le RCDR s'est aussi engagé à acquérir des licences :

	CDN	GBP
	\$1,753,203	769,085
	\$126,846	741,278
	-	563,902
	-	-
	-	-

Le RCDR s'est engagé à acquérir la devise étrangère suivante en utilisant des contrats de change au 31 mars 2025 :

\$22,857,949
\$143,450
\$1,458.33